

## Assurance prêt hypothécaire – Information

Les institutions prêteuses sous réglementation fédérale, dont la Banque Manuvie du Canada et la Société de fiducie Manuvie, exigent une assurance prêt hypothécaire de l'acheteur immobilier quand sa mise de fonds est inférieure à 20 % du prix d'achat de la propriété. L'assurance prêt hypothécaire protège l'institution prêteuse contre les défauts de paiement hypothécaire dans l'éventualité où vous, l'emprunteur, éprouvez des difficultés financières. Cette assurance permet à l'institution prêteuse de se faire rembourser le solde du capital impayé du prêt hypothécaire, plus les frais, lors de la vente d'une propriété ayant été saisie. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Canada (Genworth) et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (Canada Guaranty) offrent ce type d'assurance.

La prime d'assurance prêt hypothécaire correspond à un pourcentage du montant de votre prêt et est fonction du rapport entre ce dernier et le prix d'achat de votre propriété (communément appelé quotité de financement). Plus la quotité de financement est grande, plus la prime d'assurance est élevée. C'est vous, l'emprunteur, qui devez payer la prime. Celle-ci peut être réglée en une seule fois ou être ajoutée au montant de votre prêt hypothécaire et incluse dans vos mensualités.

Lorsque l'emprunteur effectue une mise de fonds d'au moins 20 %, une assurance prêt hypothécaire n'est généralement pas requise, mais ce n'est pas toujours le cas. Votre conseiller hypothécaire vous expliquera pourquoi votre situation l'exige, le cas échéant. Il ne faut pas confondre l'assurance prêt hypothécaire avec d'autres types d'assurance hypothécaire offrant une protection en cas de décès, de maladie grave ou d'invalidité.

### **Voici le détail de vos renseignements personnels relativement à votre assurance prêt hypothécaire :**

Numéro de compte / référence	_____
Demandeur	_____
Codemandeur	_____
Prix d'achat de la propriété	_____ \$
Capital emprunté	_____ \$
Prime d'assurance prêt hypothécaire	_____ % du capital emprunté
Prime s'appliquant au montant total du prêt	_____ \$
Ajoutée au capital emprunté ou versement unique	_____
Capital emprunté total	_____ \$
Fournisseur de l'assurance prêt	_____
Numéro de référence de l'assureur hypothécaire	_____